

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2020

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI À TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES



LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI NOUS SIMPLIFIENT LA VIE !

POURQUOI L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI EST UNE BONNE CHOSE ?

Le tri est une nécessité. Il permet de préserver les ressources naturelles et de limiter l'émission de gaz à effet de serre. Par exemple grâce au tri : aujourd'hui la moitié de l'acier est produit à partir d'acier récupéré et 30% de l'aluminium provient du recyclage des canettes. Cependant, tout ce qui pourrait être recyclé ne l'est pas : 43% des bouteilles et flacons produits ne sont pas triés. Les habitants sont souvent découragés par la complexité des consignes de tri. Pour les inciter à trier davantage, la Comcom s'engage à simplifier ces consignes.

QUELLE SONT LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI ?

Elles sont simples :

- Tous les emballages se trient (conteneur JAUNE)
- Tous les papiers se recyclent (conteneur BLEU)
- Tout le verre d'emballage se recycle (conteneur VERT)

QU'EST-CE QUI CHANGE CONCRÈTEMENT À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2020 ?

Jusque fin 2019, seuls les bouteilles et flacons en plastiques se trient. À partir du 1^{er} janvier 2020, le pot de yaourt, la barquette de fruits, le sac plastique, la barquette de beurre, le pot de crème fraîche, etc. pourront être déposés dans le conteneur de recyclage jaune.

EST-CE QU'ON POURRA METTRE TOUS LES PLASTIQUES DANS LE CONTENEUR JAUNE ?

Non. Il conviendra toujours de rester attentif à la consigne : tous les emballages en plastique se trient et uniquement les emballages. Il ne faut jamais déposer d'objet dans le conteneur, quel que soit son matériau (exemples : jouets, vaisselle, stylos...). Les objets en plastique vont à la poubelle ou à la déchèterie.

FAUT-IL LAVER LES EMBALLAGES ?

Non. Il suffit de bien les vider. Les laver revient à gaspiller de l'eau.

PEUT-ON METTRE DES BOUTEILLES PLEINES AU TRI ?

Non. Une bouteille pleine, même si ce n'est que de l'eau, ne peut pas être recyclée. Il est nécessaire de vider tous les contenants (sans les laver). De plus, une bouteille

pleine pèse bien plus lourd qu'une bouteille vide : cela augmente de façon considérable les coûts liés aux erreurs de tri – calculés au poids – et donc ceux de la gestion des déchets.

DOIT-ON LAISSER LES BOUCHONS SUR LES BOUTEILLES ?

Ce n'est pas une obligation. Sachez qu'une bouteille ou un flacon sans bouchon peut tout à fait être recyclé. Avec son bouchon, s'il est bien vissé, le recyclage peut également s'effectuer correctement. Par contre, les bouchons déposés seuls dans le conteneur seront refusés. En effet, ils sont trop petits sur les chaînes de tri.

EST-CE UNE BONNE IDÉE D'EMBOÎTER LES EMBALLAGES LES UNS DANS LES AUTRES POUR GAGNER DE LA PLACE ?

Non. **Attention : imbriquer les emballages les uns dans les autres rend le recyclage impossible !** S'ils sont emboîtés, les emballages sont considérés comme des erreurs de tri parce qu'il n'est plus possible d'identifier la matière de chaque emballage.

SI TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT, QUE MET-ON DANS LA POUBELLE ALORS ?

- Les produits d'hygiène : coton-tiges, hygiène féminine, cotons démaquillants, pansements, couches, etc.
- Les petits objets : jouets, vaisselle, pots de fleurs (en terre cuite ou en plastique), les ampoules à filament...
- Et si vous n'avez pas de composteur : les restes de repas, filtres à cafés, mouchoirs en papiers, essuie-tout...

ET SI UN DOUTE PERSISTE ?

Contactez le service Déchets au 03 83 31 55 55 ou par mail atp@cc-gc.fr.

Sachez qu'il vaut mieux déposer votre emballage dans le bac d'ordures ménagères et ainsi éviter les erreurs de tri qui ont un coût important. Moins il y aura d'erreurs, plus le recyclage sera avantageux pour la planète et pour votre facture.

Comcom Seille et Grand Couronné
47 rue St-Barthélémy 54280 Champenoux
www.territoire-smgc.fr

Avec le soutien de 

